



# MAJORATION ITN POUR LES UCL



**Un dossier 100% Alliance en phase de concrétisation !**

**DÈS LA MISE EN PLACE DE L'ITN, NOTRE ORGANISATION DÉNONÇAIT L'ABSENCE DE MAJORATION DE L'ITN POUR LES UCL DONT LE CYCLE DE NUIT COUVRAIT LA PLAGE HORAIRE (0H/5H).**

*Motif invoqué : une doctrine d'emploi imposant dans le cycle un retour en journée pour l'entretien et l'entraînement du chien.*

*Face à cette rupture d'égalité, dès 2021, ALLIANCE PN saisissait le Ministre*

*Réponse : instructions au DGPN d'étudier notre revendication.*

*Après de multiples réunions sur ce sujet avec la DRCPN, et un premier accord verbal en novembre 2021*

*Le 30/03/2022, le DRCPN nous informait :*

- Notre revendication était prise en compte
- Nouvelle écriture de l'arrêté de 2020 (l'ITN) et son instruction transmises au Guichet unique.



*Nos collègues canins pourront alors bénéficier de la majoration de l'ITN (45 euros).*

**AU-DELÀ DES PROMESSES, IL Y A DES ACTES ET ALLIANCE N'A RIEN LÂCHÉ POUR OBTENIR CETTE LÉGITIME REVENDICATION POUR LES UCL.**

**Dès la validation définitive par l'administration vous serez informés !**

**Le bureau national le 31 mars 2022**